

11 quai de la banquière 06730 04 93 27 62 89 04 93 27 62 80 www.resistex-sa.com Les éléments de la présente fiche environnementale ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme

Profil Environnemental Produit Luminaire ZEPHYR RD D240

Gamme: 791902 et 791903



Vous éclairer autrement, c'est vous apporter une innovation conciliant la qualité vitale de la lumière pour l'être humain et la sobriété énergétique, indispensable à une société plus responsable, efficace et économe. C'est notre engagement d'entreprise citoyenne, soucieuse de sa rentabilité économique et résolument tournée vers un mode de croissance soutenable, basé sur la place faite à l'individu, respectueuse d'une planète aux ressources naturelles limitées et du bien-être des générations futures.

Downlight LED extra plat RD

1. Etude des impacts environnementaux



Ce document présente l'éco-profil du luminaire ZEPHYR RD D240, référence 791902, 791903. Il s'appuie sur les normes d'analyse de cycle de vie ISO 14040 et ISO0 14044 (lignes directrices). Il est conçu à partir de l'outil d'analyse de cycle de vie BILAN PRODUIT d'ADEME.

Donnée technique du luminaire

 Durée de vie
 15 ans

 Puissance totale
 16 W

 Lumen
 1522 Lum

 Poids
 0,83 kg

Nombre de sources lumineuses du luminaire

Type de source lumineuse Led intégrée

Durée d'utilisation prévue 18 heures/jours

Durée de vie du luminaire 15 ans

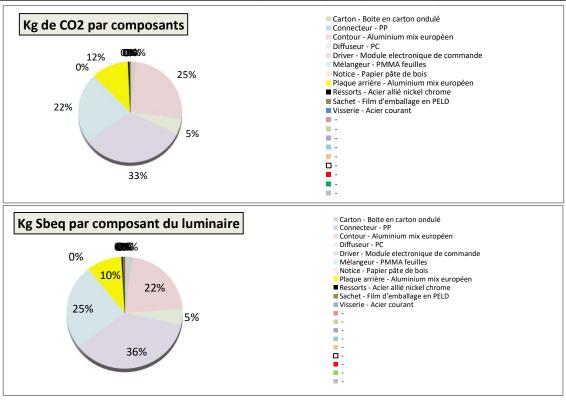
Unité fonctionnelle

Durée de vie durant laquelle le luminaire assure sa fonction de support d'éclairage sans altérer la puissance de sa/ses source(s) lumineuse(s)

a) Fabrication et matériaux constitutifs du luminaire

La phase de fabrication des matières premières et l'énergie utilisée pour leurs productions sont prises en compte dans l'analyse de cycle de vie de notre luminaire.

Parties du luminaire et Matériaux/procédés	Quantités	CO2 (kg Ceq)	Ressources rares (kg Sbeq)
Carton - Boite en carton ondulé	0,103 kg	7,82E-03	5,53E-05
Connecteur - PP	0,010 kg	1,31E-03	2,16E-05
Contour - Aluminium mix européen	0,234 kg	1,30E-01	7,70E-04
Diffuseur - PC	0,049 kg	2,50E-02	1,63E-04
Driver - Module electronique de commande	0,098 kg	1,69E-01	1,27E-03
Mélangeur - PMMA feuilles	0,207 kg	1,14E-01	8,72E-04
Notice - Papier pâte de bois	0,006 kg	6,04E-04	4,74E-06
Plaque arrière - Aluminium mix européen	0,106 kg	5,89E-02	3,49E-04
Ressorts - Acier allié nickel chrome	0,007 kg	2,16E-03	1,34E-05
Sachet - Film d'emballage en PELD	0,006 kg	1,07E-03	1,50E-05
Visserie - Acier courant	0,004 kg	3,93E-04	3,37E-06
-		0,00E+00	0,00E+00

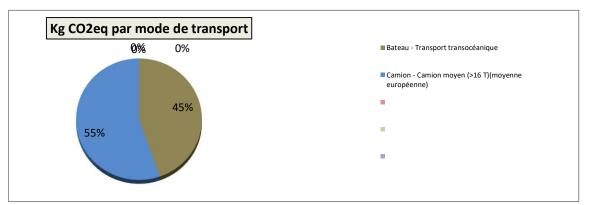


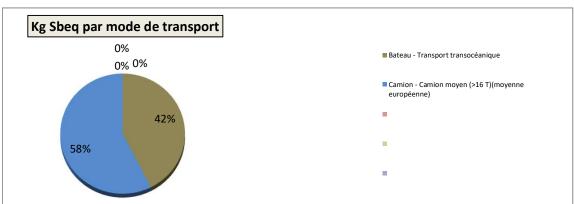
Les produits respectent à titre volontaire les restrictions de substances spécifiées dans la directive RoHS

b) Transport

Cette étape concerne l'acheminement des pièces à notre usine.

Parties du luminaire et Mode de transports	Quantité	s	CO2 (kg Ceq)	Ressources rares (kg Sbeq)
Bateau - Transport transocéanique	9,984	t.km	7,14E-03	4,75E-05
Camion - Camion moyen (>16 T)(moyenne européenne)	0,998	t.km	8,87E-03	6,43E-05
			0,00E+00	0,00E+00
			0,00E+00	0,00E+00
			0,00E+00	0,00E+00





c) Utilisation du luminaire

La phase d'utilisation est la phase la plus impactante. Cette phase dépend de la puissance de(s) ampoule(s) composant le luminaire et de la durée d'utilisation prévue du luminaire sur une année.

Puissance standard d'une source lumineuse 16 Watt

Puissance totale des sources lumineuses 16 Watt

Consommation en kwh prévisionnelle/an 123,5 kwH

Durée de vie de l'ampoule en heure 20000

Nombre de sources lumineuses à remplacer 4

Effet de Serre KgCO2eq Utilisation 7,76E-01

Effet de Serre KgSb2eq Utilisation 5,16E-03

Néant Maintenance et

recommandations:

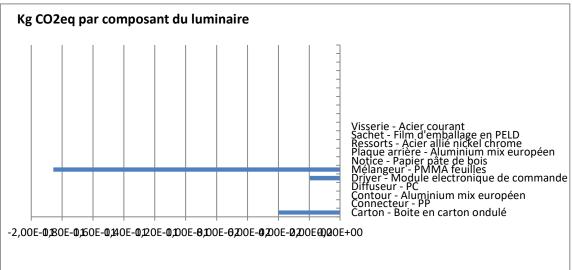
d) Fin de vie

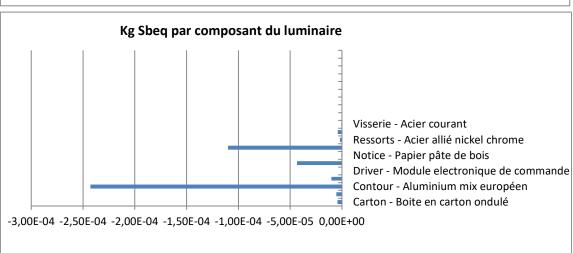
Parties du luminaire et Matériaux	% recyclage	% Incinération	%Enfouissement	Composta
Carton - Boite en carton ondulé	60%	15%	15%	10%
Connecteur - PP	22%	39%	39%	0%
Contour - Aluminium mix européen	37%	0%	63%	0%
Diffuseur - PC	0%	50%	50%	0%
Driver - Module electronique de commande	75%	13%	13%	0%
Mélangeur - PMMA feuilles	0%	50%	50%	0%
Notice - Papier pâte de bois	60%	15%	15%	10%
Plaque arrière - Aluminium mix européen	37%	0%	63%	0%
Ressorts - Acier allié nickel chrome	42%	0%	58%	0%
Sachet - Film d'emballage en PELD	22%	39%	39%	0%
Visserie - Acier courant	42%	0%	58%	0%

Parties du luminaire et matériaux	kgCO2eq	KgSbeq
Carton - Boite en carton ondulé	-3,99E-02	-4,32E-06
Connecteur - PP	-1,96E-04	-5,51E-06
Contour - Aluminium mix européen	-1,57E-05	-2,43E-04
Diffuseur - PC	-7,96E-06	-1,03E-05
Driver - Module electronique de commande	-1,96E-02	0,00E+00
Mélangeur - PMMA feuilles	-1,86E-01	-4,34E-05
Notice - Papier pâte de bois	0,00E+00	-6,28E-07
Plaque arrière - Aluminium mix européen	0,00E+00	-1,10E-04
Ressorts - Acier allié nickel chrome	0,00E+00	-2,11E-06
Sachet - Film d'emballage en PELD	0,00E+00	-4,00E-06
Visserie - Acier courant	0,00E+00	-7,34E-07
	0,00E+00	0,00E+00

Déchets dangereux contenus dans le produit: Néant Déchets non dangereux contenus dans le produit: RoHS Potentiel de recyclage: 30%

Potentiel de la valorisation énergétique: 20%





2. Synthèse

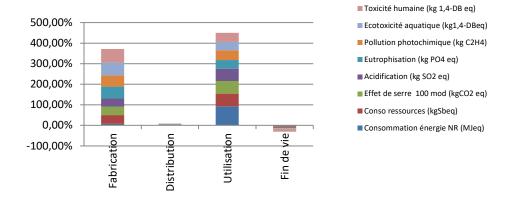
a) Récapitulatif		
Matériaux	Poids (kg)	% de la masse
Boite en carton ondulé	0,103	0,124096386
PP	0,01	0,012048193
Aluminium mix européen	0,234	0,281927711
PC	0,049	0,059036145
dule electronique de comma	0,098	0,118072289
PMMA feuilles	0,207	0,24939759
Papier pâte de bois	0,006	0,007228916
Aluminium mix européen	0,106	0,127710843
Acier allié nickel chrome	0,007	0,008433735
Film d'emballage en PELD	0,006	0,007228916
Acier courant	0,004	0,004819277
Masse totale du produit de référence	0,83 kg	100%

b) Impacts par phase et par indicateur					
Indicateurs	Fabrication	Distribution	Utilisation	Fin de vie	Total
Consommation énergie NR (MJeq)	7,66%	0,25%	93,12%	-1,03%	104,07
Conso ressources (kgSbeq)	42,17%	1,33%	61,55%	-5,06%	0,00838
Effet de serre 100 mod (kgCO2 eq)	40,32%	1,26%	61,26%	-2,84%	1,26708
Acidification (kg SO2 eq)	41,42%	2,77%	59,86%	-4,05%	0,0074
Eutrophisation (kg PO4 eq)	57,60%	0,84%	42,08%	-0,52%	0,00356
Pollution photochimique (kg C2H4)	53,95%	1,82%	47,67%	-3,44%	0,00035
Ecotoxicité aquatique (kg1,4-DBeq)	62,90%	0,19%	40,21%	-3,30%	0,86923
Toxicité humaine (kg 1,4-DB eq)	65,86%	0,29%	44,64%	-10,78%	2,51185
Total	46,49%	1,09%	56,30%	-3,88%	

Modélisation réalisée avec le logiciel Bilan Produit 2011 de l'ADEME et sa base de données 2011

Les principaux impacts environnementaux sont dus à la phase Utilisation

Impacts en fonction des phases de vie



3. glossaire

Les impacts environnementaux issus de l'outil Bilan Produit de ADEME :

Ressources rares

En mégajoules Cet indicateur exprime la quantité de matières « rares » qu'engendre le produit considéré sur l'ensemble de son cycle de vie. renouvelables) du calcul) dans le classement de disponibilité des Potential) à l'horizon 100 ans (GWP 100a). disponibilité des ressources (Abiotic depletion factor) a océans, la hausse des températures moyennes... été calculé pour chaque extraction de ressources minérales ou énergétiques fossiles sur la base des

réserves disponibles et de leur taux d'exploitation.

Effet de serre (ou impact sur le changement climatique)

consommée sur tout le cycle de vie du produit. Le calcul Le calcul repose sur le modèle de caractérisation développé par En mégajoules correspond à la somme des masses de matières « rares l'Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) et repris dans Cet indicateur exprime la quantité », au niveau contenu dans les minerais. Le seuil de la méthode CML 2 baseline 2000 V2.1. Ce modèle caractérise les totale d'énergie fossile (pétrole, gaz «raréfaction» a été fixé juste au-dessus du niveau des émissions dans l'air susceptibles de participer directement au naturel...) consommée sur tout le cycle ressources énergétiques fossiles (qui sont donc exclues potentiel de réchauffement climatique global (Global Warming de vie du produit (selon la définition de ressources (Depletion of abiotic ressources) établi par la L'effet de serre additionnel est impliqué dans les problématiques de organismes internationaux). Le calcul méthode reconnue de l'Université de Leiden (CML 2 changement climatique d'origine anthropique qui commence à de cet indicateur prend donc en baseline 2000 V2.1). Dans cette dernière, un facteur de affecter la planète. On peut citer l'élévation du niveau moyen des compte les énergies (feedstock) des

Consommation d'énergie non Cet indicateur exprime le potentiel d'effet de serre additionnel renouvelable (ressources non

cette énergie primaire par ressources non renouvelables

Acidification (ou impact sur la fréquence des pluies Ozone troposphérique (ou troubles respiratoires)

baseline 2000 V2.1.

qui contribuent à la baisse la productivité des Potential). véhicules...) sont aussi affaiblies.

En kilogramme d'équivalent acétylène - kg de C2H2 éq.

En kilogramme d'équivalent dioxyde de soufre - kg de Cet indicateur exprime le potentiel de formation d'ozone marécageuses) troposphérique qu'engendre le produit considéré sur l'ensemble de En kilogramme d'équivalent phosphate Cet indicateur exprime le potentiel d'acidification son cycle de vie. Le calcul repose sur le modèle développé par - kg de PO43- éq.

qu'engendre le produit considéré sur l'ensemble de son l'United Nations Economic Commission for Europe (UNECE) et Cet indicateur exprime le potentiel cycle de vie. Le calcul repose sur la méthode CML 2 repris dans la méthode CML 2 baseline 2000 V2.1. Ce modèle d'enrichissement caractérise le potentiel de différentes substances émises dans l'air à nutriments qu'engendre le produit L'acidification recouvre le problème des « pluies acides » former de l'ozone troposphérique (Photochemical Ozone Creation considéré sur l'ensemble de son cycle

écosystèmes naturels (forêts...) ou artificiels La production d'ozone troposphérique (= au niveau du sol) engendre procédure stœchiométrique d'Heijungs (cultures...). Les infrastructures humaines (bâtiments, des problèmes sur la santé humaine notamment des difficultés (1992) reprise dans la méthode CML 2 respiratoires

Eutrophisation (ou impact sur les rivières lacs. zones

de vie. Le calcul repose sur la baseline 2000 V2.1.

L'excès de nutriments provoque une diminution de la diversité biologique des zones humiques, une baisse de la qualité de l'eau et un envasement des lacs.

Ecotoxicité aquatique (Impact sur les milieux Toxicité humaine

aquatiques non marin) En kilogrammes d'équivalent 1,4 dichlorobenzène - kg de éq. 1.4 DCB éa.

l'eau douce que génère le produit considéré sur correspond à la méthode CML 2 baseline 2000 V2.1 où les facteurs lumineuse en lumen: voir ci-dessus). l'ensemble de son cycle de vie. Le calcul correspond à la de caractérisation (Human Toxicity Potential) sont calculés par la Cet indice est très important pour les méthode CMI 2 haseline 2000 V2.1 Dans cette méthode USES-LCA qui décrit le destin, l'exposition et les effets de luminaires tertiaires. La réglementation dernière, les facteurs de caractérisation (Fresh-water substances toxiques sur l'homme pour un horizon de temps de 100 impose des exigences d'éclairages Aquatic Eco-toxicity Potential) sont calculés par la ans. méthode USES-LCA qui décrit le destin. l'exposition et les effets de substances toxiques sur les écosystèmes aquatiques (non marins). L'horizon de temps choisi est de 100 ans pour ne pas considérer les migrations des métaux lourds au travers des couches techniques des centres de stockage (qui ne résisteraient pas sur

Rendement du luminaire:

En kilogramme d'équivalent 1,4 dichlorobenzène - kg de 1,4 DCB Le rendement du luminaire correspond au pouvoir du luminaire à restituer la Cet indicateur exprime le potentiel de toxicité humaine que génère le lumière provenant de la source Cet indicateur exprime le potentiel d'écotoxicité dans produit considéré sur l'ensemble de son cycle de vie. Le calcul lumineuse (l'efficacité de la source pour certains lieux comme les bureaux. En revanche, cet indicateur perd sa signification si le luminaire est décoratif.

> Pour les luminaires tertiaires: Le résultat obtenu est converti en note de à 5 sur notre étiquette environnementale

Efficacité de la source lumineuse

plusieurs centaines de millénaires...)

Recyclabilité

des sources lumineuses

Le rendement correspond au lumen émis de la source La recyclabilité du produit est un indicateur important. Il démontre lumineuse qui traduit la puissance nécessaire à obtenir l'engagement des entreprises à favoriser l'emploi de matériaux un eclairage de qualité. Le calcul obtempéré est : Lumen recyclables dans la conception de leurs produits. Il se calcul en émis par la source lumineuse/somme des puissances divisant la masse totale de matériaux recyclables par la masse totale du produit.

4. Une démarche du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DU LUMINAIRE

a) Introduction

Dans le cadre de leurs démarches environnementales, les entreprises du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DU LUMINAIRE (GIL) dont fait partie notre entreprise se sont engagées dans une démarche d'éco conception dont la finalité est l'obtention d'un affichage environnemental de tous les luminaires.

Le dossier technique résume cette démarche et expose les principaux résultats. Le dossier technique apporte les informations nécessaires dans le cadre d'une démarche HQE.

Note: un dossier technique n'est pas une FDES (Fiche de déclaration Environnementale et sanitaire). Les FDES concernent uniquement le gros et le second oeuvre d'un bâtiment. Un luminaire ne rentre dans aucune de ces deux catégories car c'est un équipement. Une FDES est donc inapropriée et le document technique peut être perçu comme une FDES résumé ne présentant que les éléments importants.

b) Présentation du Groupement Interprofessionnel du luminaire

Le Groupement Interprofessionnel du Luminaire est l'organisation professionnelle représentative de la filière du luminaire (décoratif, architectural, technique, ...) et de ses composants.

Les membres s'engagent à se conformer aux recommandations du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DU LUMINAIRE et à respecter les principes déontologiques de la profession :

- la conformité des produits aux normes en vigueur : construire et commercialiser des luminaires et des composants de luminaires conformes aux normes applicables dont la liste est publiée au JORF.
- les pratiques commerciales loyales et le droit de la propriété des modèles : refuser l'abus de position et la contrefaçon sous toutes ses formes

Les membres du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DU LUMINAIRE s'engagent à ne pas faire travailler de sous-traitants utilisant dans leur pays d'origine le travail des enfants, même si celui-ci est admis par la législation locale desdits sous-traitants.

Plus d'informations sur le site http://www.luminaire.org/

c) Présentation de la démarche

But

La démarche d'éco-conception est une démarche anticipative de la réglementation.

Il s'agit d'un concept vertueux vis-à-vis de l'environnement. Le but est de donner aux acheteurs en plus d'un prix en euro, un prix "environnement" et la possibilité de comparer ce prix entre différents luminaires.

La démarche permet aux entreprises de mener une politique environnementale d'amélioration continue et de devenir de plus en plus compétitive.

Règlementation

Articles L. 112-10, L. 121-15-4 et l'article L. 214-1 du code de la consommation

Résumé: l'article rend obligatoire à partir de 2011, l'étiquetage du « coût carbone » des produits et de leur emballage

Article 54 du Grenelle I:

L'article prévoit que le consommateur doit disposer sur le couple emballage/produit d'informations environnementales sincères, objectives et complètes

Article 85 du Grenelle II:

L'article rend obligatoire à partir du 1er juillet 2011 et de façon progressive, par catégories de produits, l'affichage du «prix carbone»

Article 3, 6) de la décision no 1600/2002/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juillet 2002 établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement

L'article cite "Qu'il convient de contribuer à ce que les [...]acheteurs, soient mieux informés sur les incidences environnementales des procédés et des produits utilisés en vue de mettre en place des modes de consommation durable" et "d'encourager [...] d'autres formes d'informations et d'étiquetages environnementaux, afin de permettre aux consommateurs de comparer la performance environnementale de produits de même nature"

Démarche

La démarche a été suivie et mise en place avec un bureau d'étude spécialisé dans l'éco-conception, le bureau d'étude STIPE.

Le Groupement Interprofessionnel du Luminaire a également été sélectionné par le Ministère du Développement Durable pour l'expérimentation nationale sur l'affichage environnemental. Plus d'informations sur le site du ministère: http://www.developpement-durable.gouv.fr/ ou sur le site de l'AFNOR http://affichage-environnemental.afnor.org.

Pour mener la démarche, les entreprises du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DU LUMINAIRE établissent l'analyse du cycle de vie de leurs luminaires et de leurs emballages. Cette analyse nécessite de recueillir des données sur:

- La masse des matières composant le produit final et son emballage
- Les distances parcourues et le mode de transport emprunté par ces matières pour arriver dans leurs lieux de vente
- Une estimation de la consommation d'énergie du luminaire pendant son utilisation
- La fin de vie qui va prendre en compte, selon les techniques actuelles, les différents traitements de déchets des matériaux composant le luminaire Ces données sont ensuite analysées par un outil d'ACV (Bilan produit) afin d'obtenir les impacts environnementaux de notre produit.

L'analyse du cycle de vie de la ou des sources lumineuses prévues pour le luminaire sont prises en compte dans notre étude.

Ces impacts environnementaux sont traités par un outil interne spécialement conçu pour les entreprises du GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DU LUMINAIRE afin d'en ressortir un affichage environnemental. Notre affichage environnemental est:

- Complet et représente l'ensemble de la durée de vie du luminaire
- Facilement repérable sur nos emballages
- Pour l'acheteur, un moyen de comparaison simple, rapide et juste

